

INTERIMAIRES ET NOUVEAUX EMBAUCHES Vos droits

Intérimaire ou embauché depuis moins d'un an, sur le bulletin de paie les erreurs sont fréquentes et bizarrement toujours en défaveur du salarié. Il faut donc vérifier les points suivant :

Salaires minima depuis le 1^{er} mai 2022 :

Salaires fixés pour toutes les entreprises de chimie de France. Smic au coefficient 140 depuis le 1^{er} mai.

Les organisations syndicales de patrons décident de ces minima lors de rencontres nationales avec les organisations syndicales de salariés.

Ces salaires sont évidemment insuffisants pour vivre correctement.

con caram co com control months in cary						
pour 151,67 h mensuelles, 35 h par semaine						
coefficients	postes	Salaires minima	Taux horaires			
140	conditionneur	1645,58	10,85			
160	Conducteur de ligne Cariste sans autonomie	1662,99	10,96			
175	Conducteur de ligne Cariste avec autonomie	1689,42	11,14			

Après avoir vérifié l'exactitude du taux horaire, les intérimaires doivent vérifier tous les mois l'exactitude du nombre d'heures payées puisqu'ils sont payés à l'heure et pas mensualisés comme les embauchés.

<u>Prime d'implication</u> :

Versée au sur la paie de janvier en fonction des absences du dernier trimestre 2021. Montant maximum de 255 € si aucune absence.

Montant prime mensuelle en fonction jour d'absence					
Jour absence/mois	zéro	Un	deux	Trois et plus	
prime/mois	85	50	20	zéro	

Compensation pour l'habillage:

Valeur d'une journée de travail (75,95 €) pour un semestre de présence dont un trimestre travaillé au minimum.

Vérifier le paiement de deux jours si présence sur toute l'année 2021.

A noter que la direction de Cosmeva a refusé pendant des années de verser la compensation pour l'habillage et la prime d'implication aux intérimaires malgré la dénonciation de ce vol par la CGT.

Ce n'est que fin 2017 que Cosmeva a décidé d'un coup sans explication d'appliquer la loi, et encor,e avec des conditions restrictives pour les intérimaires.

Des centaines d'intérimaires se sont fait voler pendant dix ans pour la prime d'implication et pendant quatre ans pour la compensation pour l'habillage.

Prime heures de nuit :

Depuis septembre 2013, Cosmeva refusait de verser cette prime prévue par la loi. C'est onze salariés aidés par la CGT qui sont allés au tribunal des Prud'hommes pour contraindre Cosmeva à enfin verser cette prime en janvier 2019.

20 % du taux horaire pour chaque heure de 21 heures à 22 heures, soit 2,17 €. Attention quand le travail se termine à 21,55, ne pas compter une heure de présence mais 0,92 centièmes d'heure, soit 2 € pour 55 minutes.

Etant donné le décalage pour le paiement de cette prime, ne pas compter par mois mais faire le bilan de ce qui est payé comparativement à ce qui est dû sur plusieurs mois.

Paiement des jours fériés :

Cosmeva fait des contrats à la semaine voir même moins.

Cela servait de prétexte il y a plusieurs années pour ne pas payer les jours fériés tombant un lundi ou un vendredi.

Cette période est terminée. La direction de Cosmeva est d'accord pour que soit payé le jour férié non travaillé des intérimaires présents avant et après ce jour férié. Si des jours fériés chômés de 2021 n'ont pas été payés, il s'agit vraisemblablement d'un oubli de l'agence d'intérim.

Indemnités de précarité (fin de mission) et de congés payés :

Uniquement pour les intérimaires.

Ces deux primes augmentent la rémunération des intérimaires.

Mais l'utilisation inévitable de la prime de congés payés pour les dépenses mensuelles rend difficile la constitution d'un budget pour les congés.

Ces primes sont variables (en fonction du nombre d'heures travaillées) et payées en décalage.

Il est donc important de suivre d'un mois sur l'autre si la totalité des primes dues a bien été versée.

Le 2 mai 2022.